



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

canal Saône Rhin

Question écrite n° 123018

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'avenir du transport fluvial en France, notamment sur la liaison à grand gabarit Saône-Rhin. Si un maillage fluvial du territoire français existe déjà, il est en retard par rapport au reste de l'Europe et souffre de l'absence de connexion au gabarit du transport fluvial moderne. Or l'élargissement de l'Europe à vingt-cinq membres et l'émergence, à l'horizon 2020, d'un marché de 300 millions d'habitants au sud de la Méditerranée conduiront inmanquablement au développement des échanges, comme cela a d'ailleurs déjà été observé tout au long de la construction de l'Union européenne. Ainsi, pour le seul axe Rhin-Rhône, les études prospectives en matière de trafic de fret montrent la multiplication par deux, d'ici à vingt ans, des tonnages observés actuellement. La route et le fer ne suffiront pas à absorber ces 45 millions de tonnes supplémentaires. Dès lors des solutions alternatives s'imposent, d'autant plus que la situation actuelle, avec la route qui représente à elle seule 88 % du transport de fret en valeur absolue, montre ses limites en termes de pollution, de sécurité, d'environnement et de consommation d'énergie. Le transport par voie d'eau est à la fois moins polluant, moins bruyant et moins coûteux. Aussi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à moyen et long termes pour le développement et l'entretien des infrastructures, et s'il ne juge pas indispensable de relancer rapidement la liaison Saône-Rhin et de réactiver les concertations mises en place lors de la conception de l'ancien canal Rhin-Rhône, sans que soit remise en cause l'opportunité même d'une telle réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123018

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4374